

Avoir la gardé de ma petite soeur

Par **Merey melanie**, le 12/12/2018 à 11:44

Bonjour, je voudrais savoir comment faire pour que ma petite soeur de 15ans soi scolarisée la ou j'habite avec l'autorisation de ma belle mere bien sur.

Ma petite soeur en fait cas sa tete chez elle, elle ecoute rien de we que sa mere oui dit elle rentré quand elle veux.

Ma belle mere en peux plus moi j'habite a 2h de chez elle a la campagne je pense que sa lui ferai du bien. Comment faire

Par **youris**, le 12/12/2018 à 12:00

bonjour,
est-ce que le père est d'accord ?
pour avoir la garde, il faut l'accord du juge aux affaires familiales.
salutations

Par **jodelariege**, le 12/12/2018 à 12:01

bonjour et que dit le père? visiblement votre petite sœur a des problèmes de comportement ou de refus de l'autorité chez sa mère et je suppose chez son pèrevotre petite sœur acceptera t elle votre autorité?c'est une lourde responsabilité d'éduquer un adolescent.... de toute façon il faudra faire une demande au JAF qui étudiera la situation en fonction de votre age , de vos revenus ,de vos relations avec chaque membre de la famille...

Par **grenouille**, le 12/12/2018 à 15:47

Bonjour,
vous dites belle mère ? Est-ce à dire que cette dame n'est pas la maman de votre petite soeur ou est-ce votre demi-soeur ? Père commun mais mère différente d'avec vous ?